

## INTRODUCTION

### *Manière de conserver les oiseaux morts avec un air de vie*

#### *Par Monsieur de Réaumur*

C'est Pierre Poivre qui m'a conduit aux archives de l'Académie des Sciences où je savais qu'un dossier lui était consacré. Cet honneur de figurer dans la mémoire de l'Académie, il le devait à Réaumur dont il avait été le correspondant, et cela lui avait valu une courte biographie de la part d'Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui publiait en 1934 un ouvrage pour rendre hommage à certains de ces collaborateurs qui s'étaient dévoués dans les pays lointains à rassembler pour nos savants de l'Académie les productions de l'univers<sup>1</sup>.

Mes travaux sur Pierre Poivre (1719-1786) m'entraînent depuis plusieurs années dans des aventures où je débarque sans autre bagage que ma curiosité. Ainsi, en m'intéressant à son titre de correspondant de Réaumur, j'appris comment, tout au long de ses lointaines pérégrinations, il n'avait cessé d'expédier quantité d'animaux morts, des oiseaux pour l'essentiel, qui vinrent enrichir les collections de Réaumur<sup>2</sup>. Je suivis les difficultés que notre voyageur au long cours rencontrait pour faire parvenir les dépouilles animales jusqu'au cabinet parisien dans un état satisfaisant ; et j'en vins à m'intéresser à une cuisine bien particulière, celle qui consiste à accommoder les cadavres d'animaux pour qu'ils puissent se conserver et figurer sur les étagères des cabinets d'histoire naturelle. De là mon intérêt pour les travaux de Réaumur, et la transcription du manuscrit qui les consigne. Ce fut l'occasion d'apprendre l'usage que l'on pouvait faire de tout un fatras de produits venus de l'épicier, de l'apothicaire et du droguiste : aloès, encens, myrrhe et autres gommés résineux. Epices en tous genres : poivre, clous de girofle, cannelle, etc. J'ai suivi l'expérimentation des solutions salines et spiritueuses ; j'ai comparé l'efficacité de l'arsenic, du sublimé corrosif, du réalgar, de l'orpiment, de la térébenthine, du camphre, du soufre, de l'alun, de la chaux ; et j'ai appris la technique de l'empaillage. Monsieur de Réaumur m'a fait rencontrer beaucoup de gens : collaborateurs, bienfaiteurs, correspondants et autres, occasions à bien des anecdotes. Enfin, Monsieur de Réaumur m'a conduit dans ses cabinets, et j'y ai vu cet invraisemblable empilement de caisses vitrées qui, du sol au plafond, tapissaient tous les murs ; et, comme tous les visiteurs qui pénétraient dans ce sanctuaire, je suis resté stupéfait face à plus de deux mille oiseaux qui n'attendaient que l'ouverture de leur caisse pour s'envoler regagner leur contrée aux quatre coins du globe.

Bien avant que ne paraissent les premiers volumes de l'*Encyclopédie méthodique* de Diderot, avant même que Buffon et Daubenton n'entreprennent la rédaction de l'*Histoire Naturelle*, Réaumur a déjà produit six volumes de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes*, et travaille à un autre ouvrage encyclopédique, la description des arts et des métiers. Et toujours dans le même esprit encyclopédique, convaincu que des cabinets disposant de vastes collections, préfigurations des muséums, sont le complément indispensable des encyclopédies, Réaumur entreprend d'une part de former un

---

<sup>1</sup> *Membres et correspondants de l'Académie des Sciences ayant travaillé dans les colonies françaises des Mascareignes et de Madagascar au XVIII et au début XIX* Par Alfred Lacroix. Editions Gauthier-Villars, Paris 1934

<sup>2</sup> Sur Réaumur, Poivre, et les collections d'oiseaux, voir *Poivre, Réaumur et le chevalier Turgot*

cabinet, et parallèlement de rédiger un traité pour exposer l'art de former des collections animales durables.

Jusqu'alors, les cabinets, recueils de choses rares et singulières, visaient à surprendre et émerveiller. Réaumur veut en faire un outil à l'usage des scientifiques, et pour cela former les « *collections les plus complètes qu'il sera possible de ce que la nature offre dans les trois règnes aux habitants des différentes contrées de la terre, de faire des suites rares par leur étendue, des choses même très communes* ». Et de reprendre à son compte l'interpellation que Bernard Palissy, près de deux siècles plus tôt, adressait au visiteur de son cabinet : « *te pouvant assurer qu'en bien peu d'heures, voire dans la première journée tu apprendras plus de philosophie naturelle sur les faits des choses contenues dans ce livre, que tu ne saurais apprendre en cinquante ans en lisant les théoriques et opinions des philosophes anciens* ».

L'intérêt de Réaumur pour le développement des cabinets scientifiques, nous est connu par sa correspondance qui a fait l'objet de plusieurs publications<sup>3</sup>, et beaucoup moins par ses travaux restés à l'état de manuscrits d'où sont extraites les citations précédentes. Evoqués par Jean Torlais et par Maurice Caullery, simplement référencés dans de nombreuses études, les mémoires du fonds Réaumur 69J, carton n°1 des archives de l'Académie des Sciences, n'ont jamais, à notre connaissance, été retranscrits, même dans de courts extraits, seuls les titres en sont cités. Ces mémoires, fruits de ses expérimentations, révèlent une œuvre parfaitement méconnue qui devrait lui valoir une autre place, la première il me semble, dans l'histoire de la taxidermie.

Les contemporains de Réaumur, puis les études successives ont jugé de ses connaissances et de ses pratiques en s'appuyant sur ses publications d'une part, et sur l'état de ses collections d'autre part.

La seule publication<sup>4</sup> portant son nom qui traite de la conservation des oiseaux morts, est la traduction en anglais en 1748 d'une notice rédigée en 1746. Réaumur ayant commencé sa collection d'oiseaux en 1743, cette notice n'est donc le fruit que de trois à quatre années d'expérimentation. Ses recherches se sont poursuivies jusqu'à son décès en 1757, et le manuscrit que nous transcrivons ici reflète les résultats de ses quinze années de travail. Par ailleurs, la publication de 1748 ne se veut nullement un traité de taxidermie, elle ne fait qu'aborder un point important mais très limité de cet art, il s'agit d'instruire ses correspondants des moyens à mettre en œuvre pour acheminer des contrées lointaines les oiseaux morts. Réaumur n'était d'ailleurs pour rien dans la décision de publier sa notice dans *Philosophical Transactions*<sup>5</sup>. C'est pourtant ce document qui est systématiquement cité comme reflétant l'aboutissement de ses travaux.

A la mort de Réaumur, ses collections, contre son souhait, contre ses dispositions testamentaires, ont été remises à Buffon pour être transportées au Jardin Royal des Plantes. Cette destination semblait pourtant assez naturelle, mais la franche hostilité entre Réaumur et Buffon explique cette dernière volonté de Réaumur et les efforts de Buffon pour obtenir une ordonnance royale qui lui assurât le contrôle des collections de son défunt rival. C'est dans cette ordonnance royale que l'on trouve pour la première fois une appréciation péjorative sur l'état des collections de Réaumur : « *et encore un très grand nombre d'oiseaux préparés et desséchés, dont la plupart sont dans un état dépérissant ...*<sup>6</sup> ». Il n'est pas interdit d'y voir la volonté de Buffon de dénigrer ce que par ailleurs il avait convoité.

<sup>3</sup> Voir dans l'article cité ci-dessus, l'annexe bibliographique et les nombreux extraits de correspondance.

<sup>4</sup> *Divers Means for Preserving from Corruption Dead Birds, Intended to Be Sent to Remote Countries, So That They May Arrive There in a Good Condition. Some of the Same Means May be Employed for Preserving Quadrupeds, Reptiles, Fishes, and Insects*, by M. de Reaumur. Source: *Philosophical Transactions* (1683-1775), Vol. 45 (1748), pp. 304-320.

<sup>5</sup> Lire la lettre de Réaumur à Trembley du 31 juillet 1748 retranscrite dans *Poivre, Réaumur et le ch. Turgot*.

<sup>6</sup> Ordonnance royale du 2 janvier 1758, transcrite par M. Caullery dans *Les Papiers laissés par Réaumur ...*, pp. 12-13

Le sieur Bécoeur, apothicaire à Metz (que Réaumur, dans le présent manuscrit, s'entête à appeler le marchand de Strasbourg), qui grâce à son savon arsenical a su s'imposer aux premières pages de tous les historiques sur la taxidermie, avait constaté ce même délabrement : « *Je sais que la dégradation de cette collection [de Réaumur] n'a pas cessé aussitôt au cabinet du roi, qu'elle durait encore en 1760, qu'alors elle était réduite à moins de moitié*<sup>7</sup> ».

Il répondait alors à un article du Docteur Mauduit qui avait écrit : « *Il y a quarante ans que M. de Réaumur avait commencé sa collection ; vous savez qu'elle s'est maintenue entre ses mains. Il n'est pas connu qu'il ait employé d'autre moyen que l'usage du soufre, dont on sait qu'il se servait ; cependant lorsqu'on transporta sa collection au Cabinet du Roi, elle se trouva endommagée par les insectes. On l'en a délivrée en employant le soufre à propos. C'est en la surveillant depuis et par l'usage du soufre seul, qu'on l'a tout à la fois conservée et mise dans le bon état où elle est.*<sup>8</sup> »

Si on lit l'ensemble de la controverse entre Mauduit et Bécoeur<sup>9</sup>, on constate leur ignorance sur les travaux de Réaumur, et on comprend que Bécoeur avait tout intérêt à dénigrer l'état de la collection de Réaumur conservée par d'autres procédés que le sien : c'est un commerçant, il vante sa marchandise ; à l'entendre, seul son préservatif dont il attend des revenus est fiable.

Le ton était donné, la messe était dite : les collections de Réaumur dépérissaient, preuve de l'inefficacité des moyens mis en œuvre. Ainsi, sans ouvrir ses manuscrits disponibles à l'Académie des Sciences, sans consulter Brisson qui ne pouvait ignorer les travaux de Réaumur auquel il participait activement, on avait conclu que Réaumur maintenait tant bien que mal ses collections avec des pratiques très imparfaites.

F.N. Daudin a publié en 1800 la toute première histoire de la taxidermie dont le contenu lui avait été fourni par M. Dufresne. On y lit<sup>10</sup> : « *Le célèbre Réaumur publia un mémoire sur les divers moyens de garantir de la corruption les peaux des oiseaux qu'on veut envoyer dans les pays éloignés, et il forma chez lui un très beau cabinet d'Histoire Naturelle, dont il confia la garde au savant naturaliste Brisson. Comme les moyens qu'il proposa n'étaient pas suffisants pour conserver les peaux et pour les garantir parfaitement contre les insectes, ou eut recours à d'autres expédients* » et de s'appesantir sur les procédés proposés par l'abbé Manesse, le préservatif de Bécoeur, et bien sûr la méthode de Dufresne, l'auteur de l'article.

Le rôle de Réaumur n'a pas été réévalué dans les études qui ont suivi. Ainsi Paul Lawrence Farber, dans son article *The Development of Taxidermy and the History of Ornithology* qui traite sérieusement du rôle de Réaumur, n'en sait guère plus que Mauduit, Bécoeur, ou Dufresne ; il écrit<sup>11</sup> : « *Some naturalists of the second half of the eighteenth century claimed that Reaumur relied exclusively on fumigations to keep his collection free of insects. The manuscripts in the Reaumur dossier show that he was searching for better method.* ». Si Monsieur Farber avait disposé de la transcription de ce manuscrit, il aurait su que les recherches de Réaumur sur des méthodes plus efficaces que les fumigations, avaient abouti. Il aurait découvert en particulier ses expérimentations sur l'usage des poudres et solutions arsenicales, et ses conclusions satisfaites sur leur emploi ; autant de travaux parfaitement ignorés dans les études les plus récentes.

<sup>7</sup> Article de Bécoeur dans le *Journal encyclopédique*, septembre 1774

<sup>8</sup> Mauduit dans *Observations sur la physique ...*, tome 3, mai 1774, p.361

<sup>9</sup> Une controverse a lieu toute l'année 1774 à propos des moyens de conservation des collections, entre Mauduit et Bécoeur.

<sup>10</sup> *Sur l'art de la Taxidermie considéré par rapport aux oiseaux*. Chap.XII du *Traité élémentaire et complet d'ornithologie, ou Histoire Naturelle des Oiseaux* par F.N. Daudin. A Paris, Imprimerie de Bertrandet, 1800 – An VIII.

<sup>11</sup> Note 6 p.551 in *The development of taxidermy and the history of ornithology* By Paul Lawrence Farber. Isis, vol. 68, n°4, déc. 1977, pp. 550-566. Access Jstor.

On lira dans ce manuscrit combien Réaumur semble assuré de disposer de procédés de conservation fiables, combien il est satisfait de l'état de ses collections, et combien son propos étayé est crédible.

Après avoir pris connaissance de cet art de faire des collections, ce sera aux spécialistes à nous dire si les nombreux successeurs de Réaumur ont fait autre chose durant toute la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle et sans doute au-delà, que de redécouvrir des moyens parfaitement exposés et justifiés par Réaumur dans ce manuscrit.

\*

Les dossiers regroupés au carton n°1 du fonds Réaumur (69J) n'ont pas tous la même valeur<sup>12</sup>. Certains forment les chapitres de l'ouvrage que Réaumur souhaitait publier, d'autres sont des documents de travail, comptes rendus d'expérimentations, ou ébauches de rédactions abandonnées. L'ouvrage projeté par Réaumur est constitué de mémoires numérotés, et les dossiers d'archivage ont suivi la numérotation des mémoires.

Le premier mémoire est une longue introduction. Le texte quoique fortement raturé est complet. Il n'a pas été relu, mais il est parfaitement compréhensible tel quel. Il traite de l'utilité des cabinets d'histoire naturelle, et en conséquence, de la nécessité de développer des techniques de conservation et d'en rendre compte.

Le deuxième mémoire est le grand absent de l'ouvrage. Même dans les dossiers annexes on n'en trouve pas trace, mais des indications sur son objet nous sont fournies dans le premier mémoire :

- Au folio 8, un texte dans une partie biffée commence ainsi : « *L'objet qu'on se propose en formant un cabinet d'histoire naturelle guide assez sur l'arrangement et l'ordre des pièces qu'on y fait entrer. La première règle est de placer toujours chaque production auprès de celle avec laquelle elle a le plus de rapport.* » Et en marge on trouve cette note : « *A placer dans le second mémoire c'en doit être le débat.* »
- Au folio 23 : « *Mais nous ne devons pas nous arrêter à présent à faire une énumération plus détaillée de toutes les productions sujettes à corruption qu'on se propose d'apprendre à conserver dans cet ouvrage, elle sera plus convenablement placée dans le mémoire suivant dont une partie de l'objet est de faire connaître les suites des différentes productions qui doivent entrer dans un cabinet qui embrassa toutes celles de la nature.* »

Preuve de l'importance pour Réaumur d'établir des classifications, cet autre extrait du mémoire introductif au folio 4 : « *Il est bien connu que ce qu'il y a de plus délicat et de véritablement épineux dans l'étude de l'histoire naturelle, c'est après avoir appris quels sont les caractères propres aux productions de chaque classe, de savoir parvenir à distinguer dans chacune de ses classes, celles qui quoique différentes entre elles se rapprochent beaucoup, celles qui conviennent ou diffèrent en genre, et surtout, pour faire sentir ces difficultés, celles qui conviennent ou diffèrent en espèce.* »

La classification dans les sciences naturelles est alors un grand sujet qui n'est pas l'apanage de Linné. En 1756, un an avant le décès de Réaumur, son collaborateur Brisson, démonstrateur de son cabinet, édite *Le règne animale divisé en IX classes*. Sa classification est inspirée comme il l'écrit dans sa préface des idées de Réaumur : « *Cet Ouvrage doit être regardé comme votre bien, puisque c'est chez vous que j'ai puisé les connaissances qui l'ont produit.* » Une fois l'ouvrage de Brisson publié, le deuxième mémoire avait alors probablement moins de raison d'être.

---

<sup>12</sup> L'inventaire du fonds Réaumur est dû à Mme Florence Greffe, il est disponible en ligne sur le site de l'Académie des Sciences. Il reprend et complète le travail plus ancien de Jean Torlais sur ce même fonds disponible sur persee.fr.

Les mémoires 3 à 9 traitent des collections d'oiseaux. Comment les constituer, comment leur assurer une bonne conservation, l'art de la taxidermie trouve là son premier traité. Il est quasiment complet, deux mémoires sont même relus, prêt pour l'impression ; pour d'autres, visiblement Réaumur prévoyait des modifications, mais en l'état, ils rendent parfaitement compte de ses travaux.

Les mémoires suivants traitent rapidement des autres animaux, Réaumur adapte les résultats de ses recherches sur la conservation des oiseaux aux autres animaux. Nous avons limité notre transcription aux mémoires 1 et 3 à 9.

Nous avons choisi pour titre à cette transcription une expression de Réaumur empruntée au dossier n°7 : « *Manière de conserver les oiseaux morts avec un air de vie* », termes qu'il emploie pour qualifier son étude, mais ce titre n'a pas été choisi par Réaumur pour figurer sur son ouvrage.

L'état du manuscrit : très lisible, souvent raturé ; des phrases se retrouvent par ratures successives, complétées jusqu'à l'excès de propositions qui auraient demandé qu'elles soient complètement refondues. On a négligé de signaler les trop fréquentes légères interventions sur le texte, consistant uniquement à ajouter une proposition, un article, un accord, une ponctuation, une majuscule, une accentuation systématiquement absente. Nous avons actualisé l'orthographe, et autant que nous avons su, nous avons rendu leur orthographe aux noms propres souvent écorchés. Afin de pouvoir facilement se reporter au manuscrit, nous avons indiqué dans le courant du texte le numéro du folio inscrit au crayon lors de l'inventaire. (Souvent différent du numéro inscrit initialement). Pour les corrections importantes, Réaumur utilise le verso des folios qui sans cela ne sont pas utilisés, cette pratique se traduit dans la transcription par des allées et venues d'un folio à l'autre.

Cette transcription est un travail d'amateur, certainement il y a bien des erreurs de transcriptions, des coquilles. Mais l'imperfection évidente du résultat ne saurait en détruire l'utilité : depuis deux siècles et demi, on a négligé d'offrir au public ces documents d'un intérêt historique évident ; puisse cette édition donner l'envie à quelque personne compétente de reprendre ce travail. Et puisse être exhaussé, à défaut du second, le premier de ces souhaits exprimés par Réaumur dans sa préface :

***Je voudrais faire partager le plaisir dont je jouis,  
et en même temps faire faire de rapides progrès à l'ornithologie.***

\* \* \*

JPM mai 2010